

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 janvier 2026 – N° 5

Objet : Modification du règlement de la salle des fêtes (annule et remplace la délibération du 04/11/2025), modification des tarifs.

L'an deux mille vingt- six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, PLASSE Muriel, MICHEL Fabien.

Absents excusés : Franck DENIS, Cyril LACROIX, Marion JIMENEZ GUILLAUME

Procurations :

- Franck DENIS donne pouvoir à Christian JOANNIN
- Cyril LACROIX donne pouvoir à Monique VALLA
- Marion JIMENEZ GUILLAUME donne pouvoir à Martine ROFFAT

Présidente de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Clémence HENNEQUIN

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté le règlement de la salle des fêtes en date du 27/05/2025, puis apporter une modification en date du 04/11/2025.

De nouveau, il est proposé de corriger les articles suivants :

Dans l'article 1 :

La Commune de St André d'Apchon, propriétaire de la Salle des fêtes située 2 Place Patin, pourra mettre ce bâtiment à la disposition :

- Aux associations apchonaises qui bénéficieront de 3 gratuités limitées à 2 Week-ends (2 Week-Ends et 1 journée ou 1 Week-end et 2 journées ou 3 journées)
- A chaque utilisation de la salle des fêtes, le forfait ménage est dû.

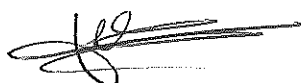
Dans l'article 4 :

- La salle des fêtes est mise à disposition dans son état au moment de l'état des lieux pour :
-Des manifestations familiales (conviviales, mariage, anniversaire...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE les modifications au règlement,
- MODIFIE les tarifs communaux 2026.
- DIT que le forfait ménage sera révisé chaque année.

Le secrétaire de séance,
Clémence HENNEQUIN



Pour extrait conforme
Le Maire,
Martine ROFFAT

